Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le 25/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

**C_2020_167**

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

## SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

*L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

| Nombre de Membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 66 | 66 | 64 |

Objet de la délibération:
**Campus Connecté Dracénie Provence Verdon - Approbation des termes du contrat d'accueil et d'accompagnement, du contrat pédagogique, du règlement intérieur et du règlement des usages des matériels informatiques**

**PRÉSENTS** :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

**REPRÉSENTÉ(S)** :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

**ABSENT(S) :**
Franck AMBROSINO, Philippe SCHRECK

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Romain VACQUIER

**RAPPORTEUR** : Madame Nadine DECARLIS

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le 25/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) souhaite favoriser l'attractivité de son territoire et accompagner le développement économique par une politique de soutien et de renforcement de l'offre de formation, notamment en matière d'enseignement supérieur, afin de répondre aux besoins d'emploi des secteurs d'avenir (sécurité, santé/bien être, tourisme) repérés notamment dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Suite à une expérimentation conduite en 2019 sur 13 lieux, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, avec l'ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires dans une perspective d'égalité des chances, a lancé en 2020 une deuxième vague de labellisation.

Cette labellisation est assortie de financements (50 000€ par an maximum durant 5 ans-équipement, participation au fonctionnement ; 10 000€ par an et par établissement d'enseignement universitaire partenaire pour le tutorat). La Caisse des Dépôts et Consignations en est l'opérateur.

Les campus connectés sont des lieux d'études où les jeunes peuvent suivre près de chez eux des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif.

En partenariat avec l'Université de Toulon, DPVa a fait acte de candidature. Elle a obtenu la labellisation au titre du campus connecté Dracénie Provence Verdon, avec le soutien financier de l'Etat à hauteur de 300 000€ sur 5 ans au titre du Programme d'Investissement d'Avenir.

Cette décision a été entérinée par le Premier ministre le 24 juillet 2020.

Le campus sera implanté dans les locaux de la pépinière hôtel d'entreprises à Draguignan. L'ouverture du campus est prévue au 1er mars 2021, avec un accueil progressif des étudiants : 18 à la rentrée de septembre 2021 ; 30 à la rentrée de septembre 2022 ; 45 à la rentrée de septembre 2023.

Le campus connecté Dracénie Provence Verdon sera conçu comme un tiers lieu avec l'ambition de rapprocher le monde économique et celui de l'enseignement supérieur.

A l'issue de la formation, l'accès à l'emploi sera facilité par la mobilisation des partenaires institutionnels. L'accès à la culture sera privilégié.

Un tutorat sous forme d'accompagnement individuel et collectif sera assuré sous la responsabilité de l'Université de Toulon, offrant ainsi un cadre sécurisant pour la poursuite d'études.

Au travers des espaces dédiés, des ressources humaines affectées et des animations proposées, l'ambition du campus connecté Dracénie Provence Verdon est d'apporter aux étudiants toutes les conditions de réussite dans leurs études et de s'insérer durablement sur le marché du travail.

Le projet est phasé dans le temps et prévoit d'accueillir 18 étudiants la première année, 30 étudiants la seconde et 45 la troisième année.

Chaque étudiant s'engage à une présence hebdomadaire minimale de 12 heures.

Conformément aux dispositions du cahier des charges de l'appel à projet, il convient de formaliser les inscriptions au travers de la signature, avec chaque étudiant, d'un contrat d'accompagnement, d'un contrat pédagogique et de la remise d'un règlement intérieur et d'un règlement des usages des matériels informatiques, documents inhérents au bon fonctionnement du campus.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le 25/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_167-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission « Qualité de vie et prestations de bien vouloir » réunie le 6 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération :

- approuver les termes du contrat d'accueil et d'accompagnement et du contrat pédagogique remis à chaque étudiant,
- approuver les termes du règlement intérieur,
- approuver les termes du règlement des usages des matériels informatiques,
- autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer lesdits documents,
- autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 24/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

*Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.*